



Le dispositif relais nord

publié le 18/09/2016 - mis à jour le 23/11/2017

Présentation

Les dispositifs relais (classes et ateliers) accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages, voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un dispositif relais a bénéficié au préalable de toutes les mesures d'aide et de soutien prévues au collège et reste sous statut scolaire.

Les classes relais sont toujours rattachées à un établissement scolaire. Elles sont mises en réseau avec des partenaires (collectivités territoriales, associations,...). L'accueil des élèves varie de quelques semaines à plusieurs mois sans pouvoir dépasser une année scolaire.

L'admission suppose la constitution d'un dossier qui est soumis à l'appréciation d'une commission départementale ou locale. La décision d'admission et d'affectation de l'élève est prononcée par le directeur académique sous réserve du consentement de la famille et de l'accord de l'élève.

Lutter contre la rupture scolaire et prévenir le décrochage tels sont les objectifs des dispositifs relais. Transitoires, ils ont vocation à réconcilier le jeune avec le système scolaire et à lui permettre de poursuivre son parcours de formation jusqu'au diplôme.

Classe Relais La Rochelle (Dispositif relais nord)
intégrée depuis 2008 au Collège Jean Guiton

Pour nous joindre :
Collège Guiton
Avenue du Recteur Pierre Moisy
17026 La Rochelle cedex 1
tel :0546436245
courriel : dispositif-relais17nord@ac-poitiers.fr

Pour information :

Commission	Session	Période
25/09/2017	1	Du 02/10 au 15/12/2017
18/12/2017	2	Du 08/01 au 23/03/2018
26/03/2018	3	Du 03/04 au 22/06/2018